

# Section 0. Avis d'Appel d'offres

## Avis d'Appel d'Offres

**Nom de l'Autorité contractante : Assemblée nationale**

**Objet :** Recrutement d'une compagnie pour la conclusion d'un accord-cadre relatif à l'assurance maladie au profit des fonctionnaires parlementaires à la retraite ainsi que les membres de leurs familles au titre des années 2025 et 2026.

**Référence de l'AAO :** S\_AN\_2.8

Avis N°.005-25/AN/PT/SGA/PRMP/A-PRMP/S-PRMP du .....

**Identification de la procédure :** Avis d'appel d'offres ouvert national

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite à la révision du plan de passation de marchés publics, version n°2, publié sur le site web de l'Assemblée nationale et affiché sur tous les sites du parlement béninois le jeudi 24 avril 2025.
2. L'Assemblée nationale a obtenu dans le cadre de son budget gestion 2025 des fonds du Budget National, afin de financer son projet de recrutement de compagnies d'assurance, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif au « recrutement d'une compagnie pour la conclusion d'un accord-cadre relatif à l'assurance maladie au profit des fonctionnaires parlementaires à la retraite ainsi que les membres de leurs familles ».
3. L'Assemblée nationale sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les services d'assurance maladie, au profit des fonctionnaires parlementaires à la retraite ainsi que les membres de leurs familles.

Le présent dossier d'appel d'offres est constitué en lot unique.

Les variantes ne seront pas prises en considération.

**4.** La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

**5.** Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de *la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Assemblée nationale, Monsieur DEDEWANOU Fagnon Damien, email : fagnondedewanou@gmail.com* et prendre connaissance des documents du dossier d'Appel d'Offres Ouvert National au Secrétariat permanent des marchés publics : *secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Assemblée Nationale sis dans le bâtiment abritant le PARCPOGE/PNUD, vons de la banque BOA en allant vers Maria Tokpa, 2è immeuble carrelé à droite, bureau situé au 1er étage, Porto-Novo, quartier Houédakomey, tous les jours ouvrables de 08 h à 12 h 30 mn et de 14 h à 17h 30 mn, heure locale. (GMT+1)*.

**6.** Les exigences en matière de qualification sont :

**a- Pour les anciennes entreprises**

*Exigences techniques*

Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences techniques ci-après :

- être une entreprise exerçant dans le domaine d'assurance santé groupe justifié par le registre de commerce ou les statuts de l'entreprise ;
- avoir exécuté, au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024) et de l'année en cours, en tant que prestataire principal, au moins deux (02) marchés similaires et d'une valeur minimale hors TVA de soixante-dix millions (70 000 000) de francs CFA pour chacun des marchés et justifiés par des attestations de bonne fin d'exécution appuyées de la copie du (des) contrat(s) (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé montrant qu'il a exécuté lesdits marchés ;



**NB : on entend par marché similaire la couverture d'assurance maladie groupe.**



- doit disposer d'un département santé ayant un personnel composé de :
  - o au moins deux (02) médecins conseil dont (01) possédant une expérience minimale de dix (10) ans en médecine et ayant assuré le suivi d'au moins deux (02) contrats d'assurance santé groupe d'une population d'environ cinquante (50) assurés principaux au cours des trois (03) dernières années (2022 , 2023 et 2024) et de l'année en cours (fournir une attestation en original ou en copie légalisée dans un tribunal, signée par le supérieur hiérarchique et indiquant les références des contrats suivis, diplôme, curriculum vitae daté et signé, copie de la carte d'identité nationale ou tout autre pièce tenant lieu) ;
  - o au moins cinq (05) cadres de niveau master chacun, en assurance, en économie, en finance, en comptabilité avec au minimum trois (03) années d'expériences dans le domaine de l'assurance santé groupe et ayant géré au moins deux (02) contrats d'assurance santé groupe d'une population d'environ cinquante (50) assurés principaux au cours des trois (03) dernières années (2022 , 2023 et 2024) et de l'année en cours (fournir une attestation en original ou en copie légalisée dans un tribunal, signée par le supérieur hiérarchique et indiquant les références des contrats suivis, diplôme, curriculum vitae daté et signé, copie de la carte d'identité nationale ou tout autre pièce tenant lieu) ;
- disposer d'un réseau de soins et de pharmacies partenaires étendus et couvrant tout le territoire national du Bénin et contenant toutes les spécialités ;
- avoir géré au cours des trois (03) dernières années (2022 , 2023 et 2024) et de l'année en cours des polices avec une population d'environ cinquante (50) assurés principaux et comprenant en son sein des agents d'exécution, des cadres de conception, des autorités politico-administratives ou assimilées seront accompagnées des attestations de bonne fin d'exécution en copie légalisée conforme à l'original, ou attestation de service fait appuyées des copies de contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) ;
- le candidat devra joindre à son offre l'agrément délivré aux compagnies d'assurance intervenant en assurance santé groupe pour exercer au Bénin (original ou copie légalisée dans un tribunal) ;
- avoir assuré et maîtrisé les spécificités liées aux comportements en assurance des hauts fonctionnaires, des membres des institutions de la République et assimilés ;

- fournir un document formalisant le service d'écoute à la clientèle.

**NB :**

- L'autorité contractante se réserve le droit de vérifier l'authenticité des références techniques (attestations de bonne fin d'exécution présentées et autres preuves) présentées par les candidats auprès des autorités contractantes bénéficiaires des prestations indiquées, de la garantie de soumission et de l'attestation de capacité financière auprès de l'institution financière habilitée ;
- Les preuves de propriété des matériels requis doivent être fournies. En cas de location, les preuves de promesse de location doivent être fournies en plus des preuves de propriété des matériels objets de location.

*Exigences financières*



Le Candidat doit :

- fournir une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou un organisme financier agréée en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin justifiant qu'il dispose d'avoir liquide sous forme de fonds propres ou de ligne de crédit à hauteur de trente millions (30 000 000) de francs CFA.
- fournir les états financiers des quinze (15) premières pages des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024), présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'ordre des Experts comptables et comptables agréés et portant la mention DGI ; la page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée.

**NB : Les exigences financières sont cumulatives.**

**b- Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence**

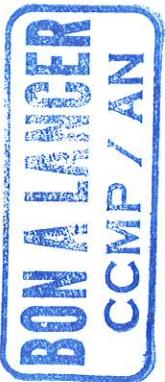
*Exigences techniques*

- être une entreprise exerçant dans le domaine d'assurance santé groupe justifié par le registre de commerce ou les statuts de l'entreprise ;
- les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence devront disposer d'une liste des qualifications et des références professionnelles d'un (01) personnel d'encadrement ayant au moins un diplôme de BAC + 5 ans en assurance, avec une expérience de dix (10) ans dans le domaine et ayant participé au cours des trois (03)

dernières années (2022, 2023 et 2024) et de l'année en cours, à l'exécution d'au moins quatre (04) marchés similaires et d'une valeur minimale hors TVA de soixante-dix millions (70 000 000) de francs CFA pour chacun des marchés et appuyés des preuves (diplôme, curriculum vitae daté et signé par chaque agent proposé, attestation/certificat de travail précisant les expériences du personnel et copie de la carte nationale d'identité de chaque agent proposé ou tout autre document tenant lieu) ;

**NB : on entend par marché similaire la couverture d'assurance maladie groupe.**

- doit disposer d'un département santé ayant un personnel composé de :
  - o au moins deux (02) médecins conseil dont un (01) possédant une expérience minimale de quinze (15) ans en médecine et ayant assuré le suivi d'au moins trois (03) contrats d'assurance santé groupe d'une population d'environ cinquante (50) assurés principaux au cours des trois (03) dernières années ( 2022 , 2023 et 2024) et de l'année en cours (fournir une attestation en original ou en copie légalisée dans un tribunal, signée par le supérieur hiérarchique et indiquant les références des contrats suivis, diplôme, curriculum vitae daté et signé, copie de la carte d'identité nationale ou tout autre pièce tenant lieu) ;
  - o au moins cinq (05) cadres de niveau master chacun, en assurance, en économie, en finance, en comptabilité avec au minimum cinq (05) années d'expériences dans le domaine de l'assurance santé groupe et ayant géré au moins trois (03) contrats d'assurance santé groupe d'une population d'environ cinquante (50) assurés principaux au cours des trois (03) dernières années (2022 , 2023 et 2024) et de l'année en cours (fournir une attestation en original ou en copie légalisée dans un tribunal, signée par le supérieur hiérarchique et indiquant les références des contrats suivis, diplôme, curriculum vitae daté et signé, copie de la carte d'identité nationale ou tout autre pièce tenant lieu) ;
- disposer d'un réseau de soins et de pharmacies partenaires étendus et couvrant tout le territoire national du Bénin et contenant toutes les spécialités ;
- le candidat devra joindre à son offre l'agrément délivré aux compagnies d'assurance intervenant en assurance santé groupe pour exercer au Bénin (original ou copie légalisée dans un tribunal). (Pièce éliminatoire) :
- fournir un document formalisant le service d'écoute à la clientèle.



**NB :**

- L'autorité contractante se réserve le droit de vérifier l'authenticité des références techniques (attestations de bonne fin d'exécution présentées et autres preuves) présentées par les candidats auprès des autorités contractantes bénéficiaires des prestations indiquées, de la garantie de soumission et de l'attestation de capacité financière auprès de l'institution financière habilitée ;
- Les preuves de propriété des matériels requis doivent être fournies. En cas de location, les preuves de promesse de location doivent être fournies en plus des preuves de propriété des matériels objets de location.

*Exigences financières*

Le Candidat doit :

- fournir une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou un organisme financier agréée en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin justifiant qu'il dispose d'avoir liquide sous forme de fonds propres ou de ligne de crédit à hauteur de trente millions (30 000 000) de francs CFA .
- le candidat doit fournir le bilan d'ouverture et les états financiers des quinze (15) premières pages de leurs années d'existence, présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'ordre des Experts comptables et comptables agréés et portant la mention DGI ; la page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée.

**NB :**

- Les exigences financières sont cumulatives ;
- L'autorité contractante se réserve le droit de vérifier l'authenticité des références techniques (attestations de bonne fin d'exécution présentées et autres preuves) présentées par les candidats auprès des autorités contractantes bénéficiaires des prestations indiquées, de la garantie de soumission et de l'attestation de capacité financière auprès de l'institution financière habilitée ;
- La preuve d'immatriculation à la CNSS du personnel d'encadrement fera foi.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7- Au terme du présent dossier d'appel d'offres, il sera élaboré pour une durée maximale de deux (02) ans, un Accord-Cadre avec l'attributaire qui servira de base à l'émission des bons de commande dans les conditions fixées par la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

8- Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du Mercredi 18 juillet 2025. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF en fichier unique sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics *Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Assemblée nationale sis dans le bâtiment abritant le PARCPOGE/PNUD, vons de la banque BOA en allant vers Maria Tokpa, 2è immeuble carrelé à droite, bureau situé au 1er étage, Porto-Novo, quartier Houédakomey, tous les jours ouvrables de 08 h à 12 h 30min et de 14 h à 17 h 30min, heure locale (GMT+1)*. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par **courrier express recommandé**. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web : [www.assembléenationale.bj](http://www.assembléenationale.bj) ou être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB accessible sous le format PDF en fichier unique, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Assemblée nationale sis dans le bâtiment abritant le PARCPOGE/PNUD, vons de la banque BOA en allant vers Maria Tokpa, 2è immeuble carrelé à droite, bureau situé au 1er étage, Porto-Novo, quartier Houédakomey, au plus tard le 09/07/2025 à 10...heures...00...mn, heure locale (GMT+1). Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.



10- Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : **Salle de dépouillement de la Personne responsable des marchés publics de l'Assemblée nationale, dans le bâtiment abritant le PARCPOGE/PNUD à Porto-Novo, vons de la banque BOA en allant vers Maria Tokpa, 2<sup>e</sup> immeuble carrelé à droite, bureau situé au 1er étage, quartier Houédakomey** le...09 juillet...2025 à...10...heures...30...mn heure locale (GMT+1).

11- Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de un million (1 000 000) de Francs CFA ;

En ce qui concerne les micro, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

12- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *quatre-vingt-dix* (90) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

La Personne responsable des marchés publics de l'Assemblée nationale,

